



Teddy Immobilier
82000 MONTAUBAN
82100 CASTELSARRASIN

.....
Honoraires en vigueur à compter du 10 janvier 2023

PRIX DE VENTE	Honoraires HT	Honoraires TTC
<50 000€	4 166,67 €	5 000 €
50 001 € à 60 000 €	4 583,33 €	5 500 €
60 001 € à 70 000 €	5 000 €	6 000 €
70 001 € à 80 000 €	5 416,67 €	6 500 €
80 001 € à 90 000 €	5 833,33 €	7 000 €
90 001 € à 100 000 €	6 250 €	7 500 €
100 000 € à 110 000 €	6 666,67 €	8 000 €
110 001 € à 120 000 €	7 083,33 €	8 500 €
120 001 € à 130 000 €	7 500 €	9 000 €
130 001 € à 140 000 €	7 916,67 €	9 500 €
140 001 € à 150 000 €	8 333,33 €	10 000 €
150 001 € à 160 000 €	8 750 €	10 500 €
160 001 € à 170 000 €	9 166,67 €	11 000 €
170 001 € à 180 000 €	9 583,33 €	11 500 €
180 001 € à 190 000 €	10 000 €	12 000 €
190 001 € à 200 000 €	10 416,67 €	12 500 €
200 001 € à 220 000 €	10 833,33 €	13 000 €
220 001 € à 240 000 €	11 666,67 €	14 000 €
240 001 € à 260 000 €	12 083,33 €	14 500 €
260 001 € à 280 000 €	12 500 €	15 000 €
280 001 € à 300 000 €	12 916,67 €	15 500 €
300 001 € à 320 000 €	13 333,33 €	16 000 €
320 001 € à 350 000 €	14 166,67 €	17 000 €
> 350 000 €	5,5 %	5,5 %

Estimation gratuite en cas de vente

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

TEDDY IMMOBILIER SARL – 17 avenue Gambetta – 82000 MONTAUBAN
Succursale – 2 Rue Edouard Herriot – 82100 CASTELSARRASIN
SARL au capital de 11000€ - RCS 414 405 944 – Carte Professionnelle CPI 8201 2018 0000 25 862
Garantie ALLIANZ N° 10276947 -

LOI ALUR :

Montant des honoraires d'entremise et de négociation : 50,00€ TTC à la charge du bailleur quelle que soit la surface.

Par tranche cumulable, prix au m² :

Pour une surface comprise entre 0 et 19 m² :

Montant des honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail :
8,00€ TTC pour le bailleur et 8,00 € TTC pour le locataire
Montant des honoraires de réalisation de l'état des lieux :
3,00€ TTC pour le bailleur et 3,00 € TTC pour le locataire

Pour une surface comprise entre 20 et 50 m² :

Montant des honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail :
2,00€ TTC pour le bailleur et 2,00 € TTC pour le locataire
Montant des honoraires de réalisation de l'état des lieux :
1,00€ TTC pour le bailleur et 1,00 € TTC pour le locataire

Pour une surface comprise entre 51 et 80 m² :

Montant des honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail :
1,50€ TTC pour le bailleur et 1,50 € TTC pour le locataire
Montant des honoraires de réalisation de l'état des lieux :
1,00€ TTC pour le bailleur et 1,00 € TTC pour le locataire

Pour une surface à partir de 81 m² :

Montant des honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail :
1,00€ TTC pour le bailleur et 1,00 € TTC pour le locataire
Montant des honoraires de réalisation de l'état des lieux :
1,00€ TTC pour le bailleur et 1,00 € TTC pour le locataire

Exemple :

Pour un bien de 110m² / de 0 à 19 m² : 19 x 11€ = 209€ / 20 à 50 m² : 30 x 3 = 90 € / 51 à 80 m² : 29 x 2,50 = 72,50€
/ 110 m² – 81 m² = 29m² x 2 = 58 €
Soit 429,50 € pour le locataire et 479,50 € pour le bailleur
Sous modification des décrets d'application de la LOI ALUR

GARANTIE DE LOYERS IMPAYES (GLI) : 2,50 % sur les encaissements

Gérance :

Honoraires : 5,83 HT sur la totalité des encaissements soit 7 % TTC
67,20 € TTC (taux horaire vacation) frais de gestion de sinistre assurance
67,20 € TTC (taux horaire vacation = frais de dossier contentieux locataire (dossier huissier, avocat, travaux supérieurs à 1000€ TTC...)
Taux de TVA à 20 %

Mise en vigueur à compter du 01/07/2020